



Collectif Bonus
Les ateliers d'artiste de la Ville de Nantes

Appel à candidatures pour la mise à disposition d'ateliers d'artistes

Présentation du contexte

« Nantes, Cité des artistes, ouverte sur le monde » est une des ambitions qui structure la politique culturelle de la Ville. Faire vibrer les arts, donner place aux artistes et aux auteurs dans la cité est un axe fort de cette politique pour garantir le renouvellement artistique et proposer des lieux de travail propices à la création.

Dans le domaine des arts visuels, cela passe notamment par la mise à disposition d'ateliers pour des artistes plasticiens à des coûts inférieurs à ceux du marché et intégrés dans une dynamique de réseau, de développement et de reconnaissance de la scène artistique nantaise.

Ainsi, depuis 2018, deux sites sont confiés à l'association BONUS qui en assure la gestion, la coordination et l'animation : l'Îlot des Îles et Félix Thomas. Au total, ce sont 18 espaces d'ateliers pour 34 artistes qui y sont disponibles. L'association BONUS y déploie un projet intégrant à la fois la vie des lieux et l'accompagnement des usagers, ainsi que des projets en lien avec le territoire de l'agglomération nantaise.

Présentation de l'association

Le collectif Bonus propose des ateliers d'artistes, un espace d'exposition, un atelier de production tourné vers les pratiques d'impression et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore. Le projet Bonus incarne une dimension coopérative, notre objectif est de susciter la mutualisation, les réflexions collectives, des projets entre les artistes, avec les associations et tout autre acteur de l'écosystème arts visuels de l'agglomération nantaise. Bonus se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques, un soutien à l'émergence de projets artistiques.

L'association est dirigée par un conseil collégial constitué de trois associations ancrées dans l'environnement artistique local, national et international : les associations Zoo Galerie, A2, Jardin C. Trois artistes, usagers ou non des ateliers (et leurs suppléant.es), siègent également à la direction partagée de l'association : Louise Porte, Lila Lou Séjourné, Corentin Massaux.

Pour plus d'informations : <https://www.collectifbonus.fr/>

Description des sites

Les ateliers sont chauffés, disposent d'un accès internet et de toutes les commodités pratiques. Chaque espace de travail est partagé entre deux artistes. Un espace commun est aussi disponible pour se restaurer ou recevoir des visites.

Parmi les places d'ateliers gérées par Bonus, 23 sont réservées à des artistes pour des baux de trois ans non renouvelables, 8 places sont réservées aux lauréat.es du Prix des arts visuels de la Ville de Nantes. Des espaces accueillent des artistes pour des séjours de courte durée (un à six mois non renouvelable).

Les 23 places pour des baux de 3 ans se libèreront entre juillet et novembre 2024.

11 places seront à attribuer sur le site de Félix Thomas. 12 places seront à attribuer sur le site de l'Îlot des Îles.

Site de Félix Thomas, 39 rue Félix Thomas, 44000 Nantes

Au cœur du quartier Saint-Félix se trouve le pôle associatif Félix Thomas, un espace municipal dont Bonus est partie prenante. Le bâtiment, rythmé par une vie associative diversifiée et dynamique, abrite une partie du projet Bonus : notre siège social et administratif, 3 bureaux occupés par des associations des arts visuels, 1 atelier de production et 9 ateliers d'artistes de 18 à 40 m² (hauteur sous plafond : 2,5m).

Les autres équipements du site de Félix Thomas sont :

- 4 bureaux partagés par des associations des arts visuels : Artaban, Bonus, Entre-Deux, Les PUI, Ready made, le Pôle arts visuels Pays de la Loire,
- 1 Pôle Print destiné aux tirages photographiques numériques grand format ainsi qu'à l'impression en risographie,
- 1 hall multifonction de 80 m²
- 1 cuisine équipée de 35 m²
- 1 WC,
- 2 points d'eau partagés,

- des outils mutualisés : outils électroportatifs, appareil photos, flash électronique, scanner A3, sono ...

Site de l'Îlot des Îles, 36-42 mail des Chantiers, 44200 Nantes

Le site de l'Îlot des Îles est installé au cœur du Quartier de la Création de l'Île de Nantes et se déploie sur les rez-de-chaussée de deux bâtiments d'habitation. Ses 9 ateliers, de 33 à 58 m² (hauteur sous plafond, 4 m), profitent d'un accès aisé, de volumes généreux et lumineux. Ces ateliers, mêlés aux habitations privées et insérés dans une vie quotidienne de quartier, ainsi que l'espace de diffusion, permettent au projet Bonus d'inscrire concrètement ses actions à un niveau local en assurant une médiation permanente de proximité.

Les autres équipements du site de l'Îlot des Îles sont :

- 1 espace de diffusion, d'expérimentation de 49 m² nommé le Grand Huit,
- 2 WC,
- 1 cuisine équipée de 27 m²
- des outils mutualisés : outils électroportatifs divers.

Conditions de mise à disposition des ateliers

- La mise à disposition sera contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements de l'artiste et de Bonus.
- La durée d'occupation de l'atelier est de 3 ans non renouvelables.
- Chaque atelier est partagé avec un.e autre artiste.
- Chaque artiste devra attester d'une assurance professionnelle pour son atelier.
- La contribution aux frais de gestion et d'animation des deux sites s'élève à 5 euros le m² toutes charges comprises. Cette contribution aux frais de gestion et d'animation devra être versée mensuellement par virement bancaire à l'association. Les tarifs s'échelonnent de 67 à 145 euros selon la taille de l'atelier.
- Chaque artiste devra s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association d'un montant de 10 euros.
- Il n'y a pas de possibilité de logement dans les ateliers.
- L'espace de travail ne pourra pas servir uniquement d'espace de stockage sous peine d'une fin anticipée de la mise à disposition de l'atelier.
- Les artistes s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association.

Conditions de sélection

Le.la candidat.e devra répondre aux conditions suivantes :

- être un.e artiste professionnel.le ou en voie de professionnalisation dans le champ des arts visuels,
- justifier d'une affiliation au régime de l'URSSAF Artiste-Auteur,
- être un.e artiste vivant ou travaillant à Nantes et son agglomération ou être en cours d'installation sur ce territoire,
 - disposer d'un atelier à BONUS, c'est aussi intégrer la vie associative du collectif et participer à ses temps forts,
- cette proposition ne concerne pas les étudiant.es en cours de cursus dans des établissements d'enseignement ou de formations artistiques.

Le jury s'engage à respecter la parité entre les artistes femmes et hommes dans l'accès aux ateliers.

Pièces à fournir

Votre candidature doit être présentée sous la forme d'un document unique de 25 pages maximum réunissant les éléments suivants :

- votre CV comportant votre n° de siret,
- un portfolio artistique représentatif de votre pratique actuelle,
- une lettre de motivation d'une page maximum,
- le document de renseignements complémentaires présenté en annexe.

Votre candidature est uniquement à adresser par mail à l'adresse suivante :

candidature@collectifbonus.fr

Taille maximum du fichier PDF : 10 Mo

Pas d'envoi de dossier par lien de téléchargement, seul 1 fichier pdf sera accepté.

Pour notre travail de classement des dossiers nous avons besoin que leurs titres soient ainsi présentés : NOM prénom.pdf soit
NOM (un espace) prénom.pdf

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le format demandé ne sera pas étudié.

Composition du jury

Le jury de sélection sera composé de :

- 2 représentant.es de la direction collégiale de Bonus (1 artiste, 1 représentant.e d'association),
- 2 professionnel.les de l'art contemporain : responsable de lieu de diffusion, de structure associative, de galerie d'art privée, de fondation, de centre d'art contemporain, d'artothèque, de musée, critique d'art, commissaire d'exposition, historien de l'art, chercheur, développeur d'artistes, agent de production, collectionneur, éditeur d'art ou tout autre professionnel œuvrant dans le champ des arts visuels.
- 2 représentant.es de la direction de la Culture de la Ville de Nantes.

Calendrier de l'appel à candidature

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mars 2024

Le jury se réunira courant avril 2024 pour la sélection des artistes bénéficiaires des ateliers.

Annonce des lauréat.es : fin avril 2024.

Contact

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante :
candidature@collectifbonus.fr

Annexe

Besoins en atelier

Identité

Nom / prénom :

Pratique artistique

Définir votre ou vos domaines de pratique (photo, vidéo, peinture, sculpture, mix- media...) :

Votre activité peut-elle créer des inconvénients pour la personne avec qui vous partagez l'atelier (bruit, poussière, odeur, besoin de noir total...) ?

À noter que certaines pratiques artistiques ne sont pas adaptées à nos locaux : pratique intense du bois, de la résine, de l'aérogaphie.

Souhaits concernant l'atelier

- Site de prédilection (Félix Thomas ou l'Îlot des Îles) :
- Surface minimale souhaitée :
- Loyer mensuel maximum (contributions aux frais de gestion et d'animation) :
- Avez-vous d'autres exigences particulières ?

Autre : à noter que la présence d'animaux de compagnie peut poser des problèmes. Il est obligatoire de signaler leur présence.